VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. No 90,559 —Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 1462 RUE ELEONORE,

Ilet Hurst, Garfield et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles.

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv., 1910, à Midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 90,559 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning, ledit ordre daté et signé du 8 décembre 1909 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans cette partie de cela autrefois connu comme Hurstville, dans l'ilet No 56 du plan original de Hurstville borné par les rues Eleonore, Hurst, Garfield (autrefois Jennet) et l'avenue Nashville, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante-cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eléonore et Garfield, et mesurant cent cinq pieds (105) de face à la rue Eléonore, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Aussi, à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire, pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit (8 0|0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé par devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contigué.

No 3208 RUE DUMAINE.

Entre les rues N Rendon et Avenue N. Hagan —Succession de Joseph Loyacano. No 81,310—Cour Civile de District —Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — JEUDI, le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le Faubourg Trémé, désignés comme lots numéros onze et douze dans l'ilet borné par l'avenue Hagan (autrefois la rue Première), les rues Dumaine, Rendon (autrefois Deuxième) et Ste-Anne, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro onze, trente pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, et le lot numéro douze, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoises, contenant 3 chambres et cuisine, et contigué une bâtisse en bois, maintenant occupée pour objet de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en billets de l'acquéreur ou acquéreurs daté du jour de la vente publique, payable en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 et tous les frais de certificats nécessaires au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour sur lequel l'acte de vente sera finalement passé. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de ou des acquéreurs et passé pardevant George Montgomery, notaire.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

EN vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, à 10 heures précises a. m. LUNDI, le 17 janvier 1910, sur les lieux rue Arts, encoignure Derbigny, dans l'ilet borné par les rues Painters et Claiborne dans le Troisième District de cette ville—Le contenu d'une Laiterie, consistant de 13 vaches, 2 chevaux, 2 wagons et un jeu de harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.

6 jan—6 9 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises,

Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,875—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI le 3 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté, autrefois St André, Howard (autrefois St George) et Amelia, ledit lot est désigné par le No neuf sur un plan par C. A. de Armas, voyer, daté du 17 août 1885, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr, notaire en cette ville à la même date, d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond cent vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot huit et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et cuisine de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non alienando et des clauses et de coutume de sécurité huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par ledit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julia et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre avant en mesure anglaise, d'après ledit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girot, St-Paul [maintenant Liberté] Julie et St-Pierre [maintenant Frank lin], désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles: ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pilié député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite trois (3|4) quarts comptant, la balance d'un (1|4) quart devant être un tiers ou plus comptant la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites feront un dépôt de dix (10 0|0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. R. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

SUCCESSION DE LOUIS J. MESTIER—No 91 684—COUR CIVILE DE DISTRICT. DIVISION C.

A L'ENCAN, JEUDI, le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par BACCICH & DE MONTLUZIN, M. A Baccich Encanteur, conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté et signé du 23 décembre 1909 par l'Hon. E K Skinner, juge dans l'affaire de la succession de Louis J. Mestier, No 91,684, Cour Civile de District, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 février 1910, à midi, les actions et bons, comme suit—

1. Certificat No 88, une action du fonds capital de la Charles W Stumpf Piano Company, de valeur au pair de vingt cinq dollars.

2. Certificat No 471, quatre actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

3. Certificat No 438 cinq actions du fonds capital de la Caronde et Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

4. Certificat No 28, une action du fonds capital de la Young Men's Gymnastic Club, de valeur au pair de cinquante dollars.

Conditions—Comptant.

M. A. BACCICH, Encanteur.

2 jan—2 9 13

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd." the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as trusty in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand [$500,000 00] Dollars, divided into shares of One Hundred [$100.00] Dollars each, payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand [$3,000.00] Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings, to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana hereby certify that the above and *foregoing* charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Aug. 13, 1909. Deputy Recorder

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Dora Smith.

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 18 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord Rempart, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 3 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors un notaire en cette ville ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Craps maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquise par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivete d'après un acte de vente passé pardevant F. D Charbonnet, notaire de cette paroisse, le 3 janvier 1896 et est enrégistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse en le livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 56,743 du dossier de la Cour Civile de District enrégistré en le Bureau des tranferts, livre 170, folio 691.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côté 6 chambres, cuisine, hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonso Wood ville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,329—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Ford, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

E. M. Stafford, avocat.

29 déc—29—jan 2 7

Freed & Co.

Succession de John J. O'Connor.

No 81,435—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

La Résidence Simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Laurel, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1848 et déposé comme plan No 13 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Louise Salles

No 91,490- Cour Civile de District.

LUNDI, 10 Janvier, 1910,

A 11:30 A. M., sur les lieux, No 619 rue Royale,

Articles de Ménage et Meubles, etc.

Spécial—Bagues et Boucles d'Oreilles en Diamant.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
317 rue Carondelet.

Oscar Schrieber, Esq., Avocat.

31 déc—31—jan 2 9

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@215
Bons chevaux de trait	75@115
Chevaux communs	50@Aucun
Mulets de ville	150@171
Extra heavy	200@275
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets pour coton	85@10

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CANDIS FINS

Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais,

MEUBLES DE BUREAU ET AUTRES MEUBLES.

MILLER-ELMER MANUFACTURING CO., LTD., vs ROLLING AICKLEN CO., LTD.

No 91,834, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. "A".

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI, le 17 janvier 1910 à 10:30 heures A. M. au No 508 rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-après décrits, à savoir:

1 Lot de Candis de choix.

1 Lot de meubles de bureau et installations

3 Mulets, 2 chevaux.

2 Wagons à ressorts.

2 Buggies.

1 Lot de harnais

Conditions—COMPTANT.

5 janv—5 11 17

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Duckert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, d'après cela ledit lot B commence à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigue au lot A ci-dessus décrit; de là trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans le fond du dit lot A; de à deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, sur la ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No Un, et les améliorations là-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
442 Bâtisse Audubon.

T. B. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Cottages dans le Premier District.

Personnes qui cherchent des "Homes" Placeurs et Spéculateurs, Attention !

Cottage Double 2649-51 rue Gravier, près de la rue Broad.

Aussi—Cottage Simple, 3018 rue Thalie, entre les rues Claiborne et Derbigny.

JEUDI le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RE SUCCESSION DE AMOS HINKSON

No 88,461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la sus-dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 26, sur un plan par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890, et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces et 7 lignes les améliorations sont connues comme 2649-51 rue Gravier.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 453 borné par les rues Thalie, Claiborne, Melpomène et Derbigny; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 109 pieds et formant le coin des rues Thalie et Derbigny; étant la même propriété acquise par le défunt par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 30 juin 1902.

Les améliorations sont connues comme 3018 rue Thalie.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur qui doit déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. RANDOLPH GURLEY Encanteur.

John Dymond Jr, avocat.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Commerce de Valeur, 818 rue Chartres, coin Madison,

Occupé pendant des années comme salon de liqueurs et maison de logement, près du Marché Français et de maisons de commerce prospères dans ce quartier.

Succession de John Balovich.

No 91,102—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division B.

IL sera vendu à l'enchère, MARDI, le 11 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 7 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro un du carré d'ilet borné par les rues Ste Anne, Madison, Decatur [ci-devant Levée] et Chartres, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 20 septembre 1857, annexé à l'inventaire de la succession de François Dusuau de la Croix, fait par T. Guyol, notaire en cette ville, le 30 septembre 1857, lequel terrain forme le coin des rues Chartres et Madison, et mesurant vingt-deux (22) pieds, trois [3] pouces et quatre (4) lignes de façade rue de Chartres sur soixante-quinze [75] pieds deux (2) pouces de profondeur et façade rue Madison.

Les améliorations se composent de la bâtisse en briques à trois étages avec attic, 818 rue de Chartres, près Madison contenant buvette, cuisine et huit chambres habitables, bâtisse toujours occupée comme un salon de liqueurs et maison de logement en activité.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienendo" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acheteur et la police d'assurance transférée au détenteur du billet et l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909, et fera un dépôt au moment de l'adjudication de dix pour cent du prix de l'achat entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant Ben J. Daly, notaire.

9 déc—9 12 19 26—jan 2 9 11

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

13 mai—1 an

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme L. J. SCHNEIDER.

No 91,550—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI, 11 JANVIER 1910

à midi à la Bourse d'encan des immeubles, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 10 décembre 1909 dans la sus-dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses & améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Rempart, Dryades et Quatrième, désignée comme carré No 275; ladite terre est désignée par le No Quatre et part de Cinq et mesure vingt sept pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Washington, sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèle; le tout d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 31 juillet 1871; les bâtisses sur ladite terre portent le vieux No 307 de la rue Washington.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en font partie, situé dans les carré et district décrits en premier lieu, désigné comme partie du No cinq sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, annexé à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 31 juillet 1876, mesurant d'après ledit plan vingt-huit pieds un pouce une ligne plus ou moins de façade rue Washington sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages, tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philippe, Laurent et White ou Bassin, désigné par le No quinze et mesurant vingt-neuf pieds trois pouces et trois lignes et un quart de face rue Jackson sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt que le défunt avait ou pouvait avoir dans une allée à l'arrière de ladite propriété, dix pieds de largeur et ouvrant rue White.

4° Un certain lot de terre avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et White; ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces sept lignes et demie de face à la rue Jackson, sur cent quatre pieds de profondeur et de façade rue Laurent, formant un des coins des rues Jackson et Laurent, d'après un plan de Adolph Koell, architecte, daté du 7 juin 1852 et déposé en l'étude de W. N. Peters, ancien notaire de cette ville.

5° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White [ou Bassin], désigné par le No seize, et mesure vingt neuf pieds trois pouces trois lignes en quar. de face rue Jackson, sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt appartenant ou ayant pu appartenir à la succession de la défunte dans une allée à l'arrière de ladite propriété, de dix pieds de largeur, ouvrant rue White.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No 260 borné par les rues Jackson, White, Rempart (anciennement Laurent) et Joséphine, d'après un plan de J. A. Pueyo, architecte, daté du 28 novembre 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire; ledit terrain forme le coin des rues Jackson et White, et mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face rue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue White.

7° Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, passages, privilèges, servitudes avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White (ou Bassin), désigné par le No sept sur un plan de De Pouilly, voyer, daté de janvier 1835, et mesure trente-un pieds de face avenue Jackson sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en faisant partie situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et Dryades (anciennement Carroll), désigné par le No Sept sur un plan de L. Surgi, voyer, daté 6 de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, alors notaire, en la paroisse de Jefferson en cet Etat. Ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces et six huitièmes de pouce de face à la rue Jackson sur cent vingt huit pieds deux pouces et deux huitièmes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

AUSSI

UN LOT DE MEUBLES CONSISTANT D'UN DIVAN ET D'UN LINOLEUM.

Conditions—Pour les meubles — Comptant.

Pour les immeubles—Un tiers ou plus comptant à l'option de ou des acquéreurs. Le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, garanti par des billets hypothécaires au vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication: les taxes d'Etat de 1909 et toutes les taxes subséquentes d'Etat et de ville seront payées par le ou les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication: le ou les acquéreurs paieront tous les certificats exigés et seront attachés aux actes de vente. Les loyers ne seront dûs aux acquéreurs qu'à partir de la date de la signature de l'acte de transfert: 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 déc—11 12 19 26—jan 2 9 11

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour des Placeurs

Le Cottage Double de Choix Eligiblement Situé.

3312-14 rue Dauphine, près de la rue Désiré.

Succession de Mme Louis L Schneider.

No 51,454—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 27 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 10 décembre 1909 et signé en Cour ouverte le 16 décembre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Louis L Schneider, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 173 borné par les rues Dauphine (autrefois Grands Hommes), Désiré, Piété et Royale, désigné par le No 3 sur un plan par Tourné et Del Isle, daté du 2 février 1858, comme plan No 297, ledit lot mesurant (en mesure américaine) trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dauphine sur soixante-trois (63) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3312 et 3314 rue Dauphine consistant d'un joli cottage double bien subdivisé ayant trois chambres et cuisine, citerne et allée de chaque côté; à proximité de tous les agréments. Banque du Troisième District, etc. En bonnes mains la propriété devrait rapporter entre $18 et $22 par mois de loyer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, représentée par un billet à recevoir, garantie par hypothèque et lien de vendeur et privilège payable un an après la date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec réserve de toutes clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rollin A. Tichenor, notaire, un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

John D. Nix, avocat.

26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Klein Brothers vs E. J. Gilbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 37,667—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de cour, Nos 320 et 322 Passage la Bazar, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre connus comme lot No 11, Cinquième District, ilet 240 avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Leonidas, Joliet, Septième, maintenant Hickory, et Cohn, mesurant 25 pieds de face à la rue Hickory sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B 179, folio 6.

Lot No 34, Septième District, ilet 225, borné par les rues Monroe, Eagle, Hickory et Cohn, mesurant 20 pieds de face à la rue Monroe sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 50, d'après la vente pardevant Rollo A. Tichenor, notaire, le 10 février 1908, enregistré C. O. B. 217, folio 491, 12 février 1908

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sam'l Wolf, avocat pour la demanderesse.

24 déc—24 30—jan 6 12 19 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Félix Borne vs L. J. Grimmer.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans Lne. — No 41,470—Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure des rues Patterson et Wagner, dans le Cinquième District de cette ville, le 10me jour de janvier 1910, à 11 heures a. m., les propriétés ci-après décrites, à savoir: Un lot de charbon, environ 40 tonnes, une chaudière "Ames No 586" et connections, une pompe à eau chaude "feeder to boiler" et installation, une pompe à force et installations, une pompe à main et installations, un gripon pour tuyau et installations, une balance à bras complète, un "boiler house", une maison pour barrils, et une bâtisse pour bureaux et installations. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. GEO W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

N. E. Humphreys, avocat pour le demandeur.

1er jan—1 5 10

Mme Rosa L. Martin, épouse de Francis Martin, autorisée, vs Mme Emma Dudley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 41,480—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 11 janvier 1910, à 11 heures A.M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Piano, un tabouret, un lot de meubles, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Titche et Rogers, avocat pour la demanderesse.

31 déc—31—jan 5 11

David Goldman vs Mme Dora Tessen.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 41,485. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11 janvier 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: 3 lits en fer, un lit en bois, un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—B. G. Wolfe, avocat pour le demandeur.

31 déc—31—jan 5 11

Charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA,

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet.

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE

4716 Magasins, coin Valence

18 sept—

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

6 juin—1an